



SAINTÉ LYON

RÈGLEMENT DE COURSE

ASICS SAINTÉLYON

ÉDITION 2026

27, 28 et 29 novembre 2026 — Halle Tony Garnier, Lyon

DÉFINITION

La « Asics SaintÉlyon » est une épreuve pédestre organisée les 27, 28 et 29 novembre 2026 par l'association le CT Lyon répondant à la réglementation des courses hors stade.

L'organisation (accueil, arrivées, vestiaires, podium, village partenaires) se situe à la Halle Tony Garnier — 20, place docteurs Merieux — 69007 Lyon.

La pratique du trail est un sport dangereux par nature, à travers lequel le pratiquant s'expose à un certain nombre de risques et de manière non exhaustive aux chutes et aux blessures corporelles.

Il est entendu que chaque participant à la « ASICS SAINTÉLYON » accepte l'existence de ces risques inhérents à la pratique et à la participation à l'événement.

INSCRIPTIONS

A. Formules

« La Saintélyon » propose 5 distances pour 8 formules et une formule enfants :

- La LyonSaintÉlyon 164 km — Solo
- La Saintélyon 80 km — Solo / Relais 2 / Relais 3 / Relais 4
- La SaintExpress 45 km — Solo
- La SaintÉsprint 24 km — Solo
- La SaintÉtic 13 km — Solo
- La SaintÉgones — 0,3 à 3 km
 - BabyGone (2017-2018-2019-2020) : 300 m
 - Gone10 (2015-2016) : 1 km
 - Gone12 (2013-2014) : 2 km
 - Gone14 (2011-2012) : 3 km

Nous vous recommandons de vous inscrire sur notre site internet avec un mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit le forfait « garantie annulation » avec une raison médicale.

Tout engagement est personnel mais le transfert d'inscription est autorisé et se fait directement depuis le compte coureur du cédant. L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux parties. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

B. Limites d'âge

Épreuve	Âge minimum
Lyon SaintéLyon	20 ans et plus
SaintéLyon Solo	20 ans et plus
SaintéLyon Relais 2 / 3 / 4	20 ans et plus
SaintExpress	20 ans et plus
SaintéSprint	20 ans et plus
SaintéTic	18 ans et plus
SaintéGones	De 6 à 15 ans

C. Dossards

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard chasuble. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et ce à titre individuel le :

- Vendredi 27 novembre de 12h à 20h
- Samedi 28 novembre de 9h à 17h

à la Halle Tony Garnier — 20, place docteurs Merieux — 69007 Lyon.

D. Tarifs d'inscriptions Internet

Épreuve	Dossard	Garantie annulation	Report 2027
Lyon SaintéLyon (départ Lyon)	235 €	30 €	22 €
SaintéLyon Solo	125 €	20 €	17 €
SaintExpress	78 €	13 €	10 €
SaintéSprint	50 €	10 €	8 €
SaintéTic	30 €	7 €	6 €
SaintéLyon Relais 2	150 €	22 €	12 €
SaintéLyon Relais 3	180 €	24 €	17 €
SaintéLyon Relais 4	225 €	30 €	22 €
SaintéGones	10 €	4 €	—

Le prix d'inscription comprend :

- Le chasuble Asics SaintéLyon
- Le cadeau de bienvenue pour tous
- La médaille finisher pour les solos et relais
- Le rapatriement des sacs
- Le ravitaillement au départ
- Le repas d'arrivée
- Le chronométrage électronique et suivi live
- La médicalisation

Pour la Lyon SaintéLyon : voir la rubrique dédiée dans le règlement.

Pour la SaintéGone : chasuble, médaille finisher, collation & bonbons à volonté, suivi & sécurité.

E. Garanties

Garantie annulation coureur

Au moment de son inscription, tout participant peut souscrire à l'option « Garantie annulation ». Celle-ci garantit le remboursement des frais d'inscription (moins le montant des frais de transaction et le montant de la garantie annulation) dans 2 cas :

1. Le participant est contraint d'annuler sa participation pour raison médicale.
Conditions : un accident, une maladie grave, incapacité de pratiquer la course à pied. La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en langue française.
Condition d'indemnité : Toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical, au plus tard le 17 novembre 2026 (cachet de la poste faisant foi) à Extra Sports — SaintéLyon — 107 Rue Bèchevelin — 69007 Lyon.
Remboursement : 2 euros de frais de dossier et 4 euros en frais de remboursement seront retenus du remboursement. Vos options vous seront remboursées hors personnalisation du dossard (numéro ou nom/pseudo).
2. Dans le cas où l'organisation devrait annuler ou reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, seules les personnes ayant souscrit à la « garantie annulation » pourront demander le remboursement total de leur inscription sur simple demande et sans justificatif.

Report 2027

Au moment de son inscription, tout participant peut souscrire l'Option Report 2027. Celle-ci permet de demander sans conditions un report total de son inscription (sans option) à l'édition de la Asics SaintéLyon 2027. Le report sera valable uniquement pour l'édition 2027 sur la même distance ou une distance inférieure.

Demande à effectuer par mail à info@saintelyon.com avant le 17 novembre 2026 23h59.

Modification d'inscription — Changement d'épreuve

- D'une course vers une course à plus faible kilométrage : aucun remboursement.
- D'une course vers une course à plus fort kilométrage : paiement de la différence suivant le tarif en cours.

Le changement se fera dans la limite des dossards disponibles. Aucune modification ne sera possible après le 17 novembre 2026.

Transfert de dossard

Le transfert de dossard à une autre personne est possible en passant par le site internet de la Asics SaintéLyon dans la rubrique infos pratiques. Il est possible jusqu'au 17 novembre 2026. Aucun changement ne sera effectué sur place.

La personne remplaçante règlera l'inscription au tarif en cours majoré de 5€. Le remboursement de la personne cédant son dossard sera effectué une fois l'inscription de la personne remplaçante effectuée. 2 euros de frais de dossier et 4 euros en frais de remboursement seront retenus. Vos options vous seront remboursées hors personnalisation du dossard (numéro ou nom/pseudo).

Annulation course

L'organisation de la Asics SaintéLyon se réserve le droit d'annuler ou de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs.

En cas de report ou d'annulation, le pourcentage remboursé sera déterminé en fonction de la date de la décision :

- Annulation ou report moins de 6 mois avant l'événement : 80 % du montant de l'inscription crédité
- Annulation ou report moins de 4 mois avant l'événement : 70 % du montant de l'inscription crédité
- Annulation ou report moins de 2 mois avant l'événement : 60 % du montant de l'inscription crédité

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Lyon SaintÉlyon

Kit de base obligatoire :

- Sac de course
- Smartphone avec application Livetrail installée et activée (batterie externe fortement recommandée)
- Montre connectée et trace GPS pour l'aller (Lyon > Saint-Etienne)
- Gobelet personnel 15 cl minimum
- Réserve d'eau minimum : 1 litre
- 2 lampes frontales avec piles/batteries de rechange
- Couverture de survie de 1,40 m x 2 m minimum
- Sifflet
- Bande élastique auto-adhésive pour bandage ou cerclage (100 cm x 6 cm minimum)
- Réserve alimentaire — Recommandation : 800 kcal (2 gels + 2 barres énergétiques de 65 g chacune)
- Veste imperméable avec capuche pour le mauvais temps en montagne
- Pièce d'identité — passeport / carte d'identité

Kit grand froid (activé ou non par l'organisation) :

- Lunettes de protection
- Bonnet
- Gants chauds et imperméables
- Surpantalon imperméable
- Veste imperméable
- Deuxième couche chaude supplémentaire
- Chaussures de trail-running robustes et fermées

SaintÉlyon

Kit de base obligatoire :

- Sac de course
- Téléphone portable (Application LiveTrail installée et activée fortement recommandée, batterie externe fortement recommandée)
- Gobelet personnel 15 cl minimum
- Réserve d'eau minimum : 1 litre
- 1 lampe frontale avec piles/batteries de rechange
- Couverture de survie de 1,40 m x 2 m minimum
- Sifflet
- Bande élastique auto-adhésive pour bandage ou cerclage (100 cm x 6 cm minimum)
- Réserve alimentaire
- Veste imperméable avec capuche
- Pièce d'identité — passeport / carte d'identité

Kit grand froid (activé ou non par l'organisation) :

- Lunettes de protection
- Bonnet
- Gants chauds et imperméables
- Surpantalon imperméable
- Veste imperméable
- Deuxième couche chaude supplémentaire
- Chaussures de trail-running robustes et fermées

SaintExpress

Kit de base obligatoire :

- Sac de trail

- Téléphone portable (Application LiveTrail installée et activée fortement recommandée)
- Gobelet personnel 15 cl minimum
- Réserve d'eau minimum : 1 litre
- Couverture de survie de 1,40 m x 2 m minimum
- Sifflet
- Bande élastique auto-adhésive (100 cm x 6 cm minimum)
- Réserve alimentaire
- Veste de pluie
- Pièce d'identité — passeport / carte d'identité

Kit grand froid (activé ou non par l'organisation) :

- Veste imperméable
- Deuxième couche chaude supplémentaire
- Surpantalon imperméable
- Bonnet chaud
- Gants chauds et imperméables

SaintéSprint**Kit de base obligatoire :**

- Gobelet personnel 15 cl minimum
- Réserve d'eau minimum : 0,5 litre
- Couverture de survie de 1,40 m x 2 m minimum
- Sifflet
- Pièce d'identité — passeport / carte d'identité

Kit grand froid (activé ou non par l'organisation) :

- Veste imperméable
- Deuxième couche chaude supplémentaire
- Surpantalon imperméable
- Bonnet chaud
- Gants chauds et imperméables

SaintéTic**Kit de base obligatoire :**

- Gobelet personnel 15 cl minimum
- Couverture de survie de 1,40 m x 2 m minimum
- Sifflet
- Pièce d'identité — passeport / carte d'identité

Kit grand froid (activé ou non par l'organisation) :

- Veste imperméable
- Deuxième couche chaude supplémentaire
- Surpantalon imperméable
- Bonnet chaud
- Gants chauds et imperméables

CONSIGNE SACS / VESTIAIRES / DOUCHES

Vous aurez la possibilité de laisser un sac de moins de 10 kg sur le lieu de départ de votre épreuve (pour les épreuves solos uniquement). Vous aurez une étiquette pour la consigne dans votre enveloppe coureur.

Il y aura des vestiaires et des douches à l'arrivée à la Halle Tony Garnier.

PPS & LICENCES

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Pour les coureurs licenciés

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont titulaires d'une des licences suivantes :

- Licences FFA « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise » ou « Athlé Running » en cours de validité
- Pass running en cours de validité
- Autre licence en cours de validité : Fédération française du sport adapté (FFSA)

Pour les coureurs non-licenciés et étrangers

Depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le Parcours Prévention Santé (PPS) pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical.

Vous devrez vous connecter à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied. Un numéro vous sera attribué, qu'il faudra déposer dans votre dossier.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée sans numéro de licence ou du Parcours Prévention Santé.

PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible. L'ensemble des parcours seront fermés à 16h30.

Assistance accompagnateur

- L'assistance sur les ravitaillements est strictement interdite.
- Pour la SaintéLyon et la SaintExpress, une assistance personnelle est tolérée exclusivement pour les élites, dans la zone spécifiquement réservée à cet usage et à l'appréciation du chef de poste. Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne, sans matériel spécifique autre qu'un sac d'un volume maximum de 30 litres.
- Il est interdit d'accompagner ou d'être accompagné le long de n'importe quelle partie du parcours par une personne non inscrite à la course, en dehors des zones réservées aux spectateurs. Un participant qui accepte d'être accompagné en dehors des zones désignées viole le principe de semi-autonomie.

Chronométrage et points de contrôle

Le chronométrage sera assuré par un dispositif à la cheville ou au dossard. Chaque concurrent doit installer son dossard et le bracelet électronique, fournis par l'organisation, sans y apporter de modification. Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

Signalisation

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels indiquant les difficultés et les dangers éventuels, complétés par quelques marquages au sol et de la rubalise. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement. Le kilométrage est indiqué tous les dix kilomètres à compter du « arrivée à 30 km ».

Départs

Afin d'offrir un confort de course à chacun des participants et assurer votre sécurité, les départs des différentes formules seront échelonnés selon plusieurs vagues :

Vendredi 27 novembre 2026 — SaintéGones :

- BabyGone (300 m) : Départ 18h15
- Gone10 (1 km) : Départ 18h20
- Gone12 (2 km) : Départ 18h30
- Gone14 (3 km) : Départ 18h40

Samedi 28 novembre 2026 :

- Lyon SaintÉlyon : Départs en 1 vague de 800 coureurs depuis Lyon à 9h00
- SaintÉlyon : Départs en 6 vagues de 1500 coureurs maximum toutes les 10 minutes. Premier départ depuis Saint-Etienne à 23h30, dernier départ à 00h30.
- SaintExpress : Départs en 4 vagues de 1500 coureurs maximum. Premier départ depuis Sainte-Catherine à 23h00, dernier départ à 23h20.
- SaintÉSprint : Départs en 2 vagues de 1500 coureurs maximum. Premier départ depuis Soucieu-en-Jarrest à 23h00, dernier départ à 23h10.
- SaintÉTic : Départs en 2 vagues de 1000 coureurs maximum. Premier départ depuis Chaponost à 22h30, dernier départ à 22h40.

Ces vagues sont susceptibles d'être modifiées en raison de mesures de sécurité.

SAS

SaintÉlyon — Première vague (23h30 — 1500 coureurs — 3 SAS) :

- SAS Élités : dossards élités SOLO & RELAIS hommes (800 UTMB Index minimum) et femmes (650 UTMB Index minimum) + mixte
- SAS des coureurs de la LyonSaintÉlyon
- SAS Performance SOLO & RELAIS hommes (UTMB Index entre 650 et 799 pts) et femmes (UTMB Index entre 550 et 649 pts)

SaintExpress — 1ère vague (23h00 — 1100 coureurs — 2 SAS) :

- SAS Élités SOLO hommes (800 UTMB Index minimum) et femmes (650 UTMB Index minimum)
- SAS Performance SOLO & RELAIS hommes (UTMB Index entre 650 et 799 pts) et femmes (UTMB Index entre 550 et 649 pts)

Afin d'anticiper des variations de côte entre votre inscription et le départ, l'organisation sélectionnera votre UTMB Index quelques jours avant l'épreuve. A ce moment-là, vous serez informé par email du SAS auquel vous aurez accès. Vous pourrez retirer, le cas échéant, une contremarque qui vous permettra d'accéder aux différents SAS.

Barrières horaires — Mise hors course

Aucun participant ne sera chronométré après les barrières horaires indiquées sur le site internet de l'épreuve. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenu sur le parcours après ces barrières horaires.

LyonSaintÉlyon :

Saint-Etienne : Samedi 28 novembre — 22h30. Les barrières horaires allers sont calculées sur la base du dernier départ donné à 09h00 le samedi 28 novembre 2026. L'allure de référence est de 5,8 km/h. Les barrières horaires s'appliquent en sortie du point de ravitaillement. Elles sont non éliminatoires mais conduisent à un rapatriement sur Saint-Etienne, offrant la possibilité aux coureurs d'effectuer la SaintÉlyon comme participant classique.

SaintÉlyon :

Lyon : Dimanche 29 novembre — 16h30. Les barrières horaires retours sont calculées sur la base du dernier départ donné à 00h45 le dimanche 29 novembre 2026. L'allure de référence est de 5,2 km/h. Les barrières horaires s'appliquent en sortie du point de ravitaillement. Elles sont éliminatoires avec rapatriement immédiat en navette sur l'arrivée.

Autres possibilités de mise hors course

- En cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet
- En cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 100 mètres après le ravitaillement)

« **RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT** »

Ravitaillements

- La Lyon SaintÉlyon s'effectue en semi-autosuffisance : 7 points de ravitaillements complets, 1 point liquide, chaud et froid + repas à St-Etienne + repas d'arrivée. Les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque ravitaillement.
- La SaintÉlyon s'effectue en semi-autosuffisance : 5 ravitaillements solide/liquide.

- La SaintExpress s'effectue en semi-autosuffisance : 3 ravitaillements solide/liquide.
- La SaintéSprint s'effectue en semi-autosuffisance : 1 ravitaillement solide/liquide.
- La SaintéTic s'effectue en autosuffisance.

Ravitaillement d'arrivée

Un repas sera mis en place à l'arrivée du samedi 28 novembre 23h30 au dimanche 29 novembre 2026 16h30.

SPÉCIFICITÉS LYON SAINTÉLYON

Conditions de participation

La partie Lyon — Saint-Etienne est une randonnée ouverte à toute personne en bonne santé et apte à la pratique de la course à pied d'ultra fond. Chaque participant est considéré comme étant en excursion personnelle sous sa propre initiative. Le retour se fera dans l'esprit de course de la SaintéLyon.

Règles de l'aller

Le départ sera donné à 9h00 depuis la Halle Tony Garnier de Lyon. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Les participants à l'épreuve devront rejoindre Saint-Etienne dans le meilleur esprit, impérativement avant les délais impartis.

3 points de ravitaillement seront mis en place par l'organisation (horaires à venir) :

- Soucieu-en-Jarrest
- Sainte-Catherine
- Saint-Christo-en-Jarez

Conditions d'inscription

L'organisateur veillera à ce que les prétendants puissent justifier d'un niveau suffisant pour couvrir l'épreuve dans les meilleures conditions. Chaque participant doit s'assurer d'avoir les capacités physiques requises pour effectuer l'épreuve dans les temps impartis.

À ce titre, tout prétendant devra pouvoir justifier :

- D'avoir terminé une édition de la SaintéLyon (grand parcours uniquement)
- OU
- D'être finisher d'un 70 km trail avec un indice montagne de 4 minimum

Un justificatif de performance (diplôme, feuillet de résultats ou autre) devra être téléchargé par le prétendant à l'inscription. Après consultation, l'organisation confirmera de manière officielle l'inscription au prétendant par retour de mail. Si votre inscription n'est pas validée, vous serez remboursé de vos frais d'inscription (moins les frais de transaction bancaire).

Sacs d'allègement

Un sac d'allègement sera offert aux participants et pris en charge par l'organisation :

- Le premier sera acheminé jusqu'à Sainte-Catherine
- Le second sera transporté jusqu'à Saint-Etienne et sera disponible dans l'espace dédié aux coureurs de la Lyon SaintéLyon

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de retard ou d'impossibilité d'acheminement des sacs d'allègement aux points prévus. En cas de vol, accident, casse ou perte, la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée.

RÉCOMPENSES

- Lyon SaintéLyon : Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch + lots pour les 4e et 5e (hommes et femmes)
- SaintéLyon : Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch + lots jusqu'au 10e scratch (hommes et femmes)

- SaintExpress : Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch + lots pour les 4e et 5e (hommes et femmes)
- SaintéSprint : Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch + lots pour les 4e et 5e (hommes et femmes)
- SaintéTic : Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch + lots pour les 4e et 5e (hommes et femmes)
- SaintéLyon Relais 2 : Trophées et lots pour la 1ère équipe Hommes + 1ère équipe Femmes + 1ère équipe Mixte
- SaintéLyon Relais 3 : Trophées et lots pour la 1ère équipe Hommes + 1ère équipe Femmes + 1ère équipe Mixte
- SaintéLyon Relais 4 : Trophées et lots pour la 1ère équipe Hommes + 1ère équipe Femmes + 1ère équipe Mixte

Pas de cumul : un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux.

Remises des récompenses

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Classement et diplôme

Pour tous les concurrents sur Internet : www.saintelyon.com

Contrôle antidopage

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

SERVICE MÉDICAL

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours. Un numéro d'urgence sera inscrit sur le dossier du participant, qui pourra en cas d'urgence contacter le service médical.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

Le dispositif sera assuré par :

- 6 médecins urgentistes
- 6 infirmiers
- 64 secouristes
- 4 véhicules 4x4
- 3 quads
- 5 véhicules légers
- 4 ambulances

Équipe médicale à l'arrivée :

Une équipe d'ostéopathes, podologues et kinésithérapeutes bénévoles sera à votre disposition.

UTILISATION D'IMAGE / CNIL / ENGAGEMENT CONTRACTUEL

A. Responsabilité civile

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

B. Utilisation d'image

Des photographies seront prises lors de l'événement par notre partenaire officiel. Nous transmettons des informations concernant tous les participants pour proposer un service sécurisé d'achat de photographies après l'événement. Les photographies prises lors de l'événement sont transmises uniquement aux acheteurs

et ne sont pas diffusées au public. Les données vous concernant sont transmises dans le seul but de pouvoir vous proposer ce service et de vous authentifier comme participant.

« J'autorise expressément les organisateurs de la « SaintéLyon », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi. »

C. CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité d'Extra-Sports qui est la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants acceptent de recevoir par email des informations et newsletters concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par Extra Sports.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par email à info@saintelyon.com ou par courrier postal (avec une copie d'un titre d'identité signé) à Extra Sports — SaintéLyon — 107, Rue Béchevelin — 69007 Lyon. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures (jours ouvrables).

D. Engagement contractuel

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Ce règlement est susceptible d'être modifié jusqu'au jour de l'épreuve. Merci.